

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
MÉTROPOLE DE LYON
VILLE D'OULLINS
DÉCISION DU MAIRE

N° D21_023

Objet : Rendu compte des marchés publics n°4 du 22/12/2020 au 19/02/2021

Le Maire d'Oullins,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L. 2122-22-4° qui dispose que le Maire peut par délégation du Conseil municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu l'article L. 2122-23-3° du CGCT qui prévoit que le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 20200716_1 en date du 16 juillet 2020 autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu l'arrêté n° SJ20_432 du 7 juillet 2020 donnant délégations de fonctions et de signature à Monsieur Clément DELORME, 3ème Adjoint au Maire ;

DECIDE :

Article 1 :

Pour la période du 22/12/2020 au 19/02/2021, l'ensemble desdites décisions, entrant dans le cadre de la délégation, sont présentées dans le tableau annexé.

Article 2 :

Le Directeur Général des Services, le Trésorier Principal d'Oullins et le Responsable de service sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Certifié exécutoire par :
Transmission en préfecture le : / /
Publication dans le recueil des actes
administratifs n° le / /

Pour le Maire,
Clotilde POUZERGUE et par délégation,
l'Adjoint délégué,
Clément DELORME

Fait à Oullins, le 22 février 2021

**Pour le Maire,
Clotilde POUZERGUE et par délégation
l'Adjoint délégué,
Clément DELORME**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication ou de son affichage. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

Envoyé en préfecture le 02/03/2021

Reçu en préfecture le 02/03/2021

Affiché le



ID : 069-216901496-20210222-D21_023-AU

RENDU COMPTE DES MARCHES PUBLICS DU 22/12/2020 AU 19/02/2021

N° du marché Intitulé/Objet du marché ou de l'avenant	Catégorie du marché	Nom et adresse Entreprise Attributaire	Montant HT en €	Montant TTC en €	Date de notification et durée du marché
Avenant T2003-GLAC-L14-A2 Restructuration du groupe scolaire de la Glacière Lot 14 : Electricité Diagnostic, réparation et mise en service d'un câble sectionné par des entreprises n'ayant pas connaissance de sa position	Travaux	GUILLOT 350, route du Tilleul 69270 CAILLOUX SUR FONTAINE	Montant avenant 2 : 721,20 € Montant total après avenant 2 : 241 822,95 €	Montant avenant 2 : 865,44 € Montant total après avenant 2 : 290 187,54 €	24/12/2020 27 mois
Avenant T1727-VRD-A1 Travaux de voirie - terrassement - assainissement Ajout d'un prix supplémentaire non prévu au bordereau des prix unitaires concernant la fourniture et pose de dalles béton alvéolaire : prix au m2 : 185 € HT soit 222 € TTC	Travaux	EIFFAGE 7, rue des Sablières 69660 COLLONGES AU MONT D'OR	Montant minimum : 80 000 € (2 ans) Montant maximum : 320 000 € (2 ans) avenant sans incidence sur le montant du marché	Montant minimum : 96 000 € (2 ans) Montant maximum : 384 000 € (2 ans) avenant sans incidence sur le montant du marché	11/01/2021 2 ans reconductible 1 fois
Accord-cadre S2026-INSCIM2 Entretien des espaces verts du cimetière	Services	AIJE HOMMES ET ENVIRONNEMENT	montant minimum sur la durée du marché (2 ans) : 6 000 € montant maximum sur la durée du marché (2 ans) : 32 000 €	montant minimum sur la durée du marché (2 ans) : 7 200 € montant maximum sur la durée du marché (2 ans) : 38 400 €	13/01/2021 2 ans reconductible une fois
Avenant S1618-ELEC-A2 Vérifications annuelles des installations électriques Mise en place de la critérisation des rapports de vérification des installations	Services	BUREAU VERITAS 2000 Route des Luciole 06901 SOPHIA ANTIPOLIS	Montant avenant 2 : 876 € Montant total après avenant 2 : 25 080 €	Montant avenant 2 : 1 051,20 € Montant total après avenant 2 : 30 096 €	14/01/2021 4 ans
Marché T2033-GLAC3 Restructuration du groupe scolaire de la Glacière : relance du lot n°1 "désamiantage"	Travaux	SOLYDE	72 040 €	86 448 €	15/02/2021 Le marché est conduit pour une durée allant de la notification du marché jusqu'à la réalisation complète des travaux (non compris la période de garantie de parfait achèvement)